

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article237>



Les actions sociales académiques

- L'action sociale pour les personnels -



Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2021

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Les personnels de l'Éducation Nationale peuvent bénéficier d'actions sociales spécifiques décidées au niveau académique.

- l'aide au logement étudiant
- l'aide à la garderie scolaire et aux temps d'activités périscolaires
- l'aide à l'accès aux soins
- l'aide aux séjours d'enfants de moins de 18 ans
- l'aide à l'installation des personnels AIP/CIV pour les AED et personnels non titulaires
- la participation aux activités culturelles et sportives pour les enfants de moins de 16 ans

Le détail de ces actions, ainsi que les formulaires de demande se trouvent sur [Accolad](#).